

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2413

11 décembre 2009

SOMMAIRE

20 June S.A.	115796	Lux Independent S.à r.l.	115819
Alliance Gestion S.A.	115798	Managed Funds Portfolio	115795
Allianz Global Investors Alternative Strategies S.A., SICAV-FIS	115823	Manco Luxembourg S.à r.l.	115819
Artisan S.à r.l.	115817	Mathea Sàrl	115794
Barton's Reitplatzbau Sàrl	115805	Metameco S.A.	115778
Benelux Mezzanine 5 S.à r.l.	115780	Nantucket S.A.	115779
Bouwfonds European Real Estate Parking Fund Liverpool S.à r.l.	115820	Nedafolo S.A.	115779
Bouwfonds European Real Estate Parking Fund Sheffield S.à r.l.	115820	Oasis Finance SA	115784
Brom Investments S.à r.l.	115784	Oraguaia S.à r.l.	115784
Chanpia Lux SA	115793	Penkford Holding S. à r.l.	115795
Colony Funds Sants Investment (Lux) S.à r.l.	115806	Pilux S.A.	115780
Colony Marseille Tower (Lux) S.à r.l.	115785	Plough Holding S.A.	115781
Compagnie PIM, Participations Immobilières et Mobilières S.A.	115816	Procon Assets Holding S.A.	115797
Continental Investments and Management S.A.	115783	RE Coatings S.à r.l.	115781
DM Dishcover Sàrl	115794	Resolution Beaver Building S.à r.l.	115804
Domaine de l'Orangerie S.A.	115797	Resolution Paramount House S.à r.l.	115817
Efforts S.A.	115797	SCD Balaton Investment S.A.	115798
Etablissement Trican S.A.	115794	Sem Investment S.A.	115782
First Industrial S.A.	115794	Smart Venture Holding	115779
Hollen S.à r.l.	115804	Société Luxembourgeoise de Développement S.A.	115822
Huhtalux Supra S.à r.l.	115780	Thermolux Immobilière	115783
Investnet International S.A.	115814	Thieltges Reisen GmbH	115793
Italian Language School (I.L.S.) S.A.	115778	Timberland Luxembourg Holding Asia S.à r.l.	115783
Kiss International SA	115796	TrendConcept S.A.	115781
Koch Resources Luxembourg S.à r.l.	115782	Uvita S.A., SPF	115785
Limpertsberg Real Estate Company S.A.	115778	Young Energy Prize S.A.	115798
		Young Energy Prize S.A.	115798

Limpertsberg Real Estate Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 35.078.

—

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 27/03/2009 à Luxembourg

Suite au décès de Monsieur Guy GLESENER, Administrateur, et en vertu de l'article 51 de la loi sur les sociétés commerciales, le conseil nomme en remplacement comme Administrateur, sous réserve légale d'approbation de la nomination par le prochaine Assemblée Générale:

Monsieur Etienne Gillet, expert comptable, né à Bastogne le 19/09/1968, avec adresse professionnelle 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg

jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2014.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009146983/17.

(090178293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Metameco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 13.287.

—

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue Extraordinairement le 22/09/2009 à Luxembourg

L'Assemblée renouvelle pour une période de 6 ans le mandat des Administrateurs et du Commissaire sortants, à savoir Messieurs GILLET Etienne, 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, ABID Leila, 4, Hondsbeck, L-5835 AL-ZINGEN, Luxembourg, ABID Nasir, 10, rue Alexandre Fleming, L-1525 LUXEMBOURG en tant qu'administrateurs et Monsieur SCHAEFFER Nico, 12, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 LUXEMBOURG en tant que commissaire aux comptes.

L'Assemblée renouvelle également le mandat de l'Administrateur délégué M. ABID Nasir, 10, rue Alexandre Fleming, L-1525 Luxembourg pour une période de 6 ans. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2015.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009146984/19.

(090178305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Italian Language School (I.L.S.) S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 67.602.

—

- La société anonyme ITALIAN LANGUAGE SCHOOL (I.L.S.) S.A., dont le siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, a été dénoncé en date du 29 décembre 2005

CLOTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 29 octobre 2009, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le Juge-Commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, déclare closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société susmentionnée, ordonne la publication du présent jugement par extrait au Mémorial et met les frais à charge du Trésor.

Les livres et documents sociaux de la société ITALIAN LANGUAGE SCHOOL (I.L.S.) S.A. seront conservés à l'étude THIELEN & ASSOCIES au 10, rue Willy Goergen, L-1636 Luxembourg pendant la période de prescription de 5 ans.

Pour extrait conforme

Me Isabelle PETRICIC-WELSCHEN

Le liquidateur

Référence de publication: 2009147066/18.

(090177937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Nedafolo S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 116.293.

Le siège social de la société a été dénoncé avec effet au 31 octobre 2009.

En conséquence de cette dénonciation le contrat de domiciliation signé entre la société Nedafolo S.A. et la société TASL PSF S.A. a pris fin le 31 octobre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Nedafolo S.A.

Signature

Référence de publication: 2009147054/12.

(090178034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Nantucket S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 82.000.

Suite au transfert du siège social de la société NANTUCKET S.A. en date du 30 octobre 2009 au 3, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, la société FIDUCENTER S.A., société anonyme avec siège social à Luxembourg, 18, rue de l'Eau, a mis fin de plein droit au contrat de domiciliation avec ladite société NANTUCKET S.A., par lettre recommandée lui adressée le 30 octobre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCENTER S.A.

Michaël Zianveni / Sébastien Gravière

Directeur / Directeur

Référence de publication: 2009147056/14.

(090177968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Smart Venture Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 75.349.

CLOTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (clôture de liquidation) de la société "SMART VENTURE HOLDING", reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 10 novembre 2009, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 10 novembre 2009. Relation: EAC/2009/13606.

- que la société "SMART VENTURE HOLDING" (la "Société"), société anonyme, établie et ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 75349,

constituée suivant acte notarié du 4 avril 2000 et publié au Mémorial C numéro 563 du 8 août 2000, au capital social de trois cent mille Euros (300.000,- EUR) représenté par trois mille (3.000) actions d'une valeur nominale de cent Euros (100,-) chacune,

se trouve à partir de la date du 10 novembre 2009 définitivement liquidée,

l'assemblée générale extraordinaire prémentionnée faisant suite à celle du 13 mai 2009 aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les articles 141 et suivants de la Loi du 10 août 1915, concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés.

- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) au siège social de la Société dissoute, en l'occurrence au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 19 novembre 2009.

Référence de publication: 2009147038/28.

(090178327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Benelux Mezzanine 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 766.350,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 111.941.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique en date du 6 novembre 2009 que la personne suivante a démissionné avec effet au 1^{er} novembre 2009 de ses fonctions de gérant de catégorie A de la Société:

- Guy Fabritius, né le 12 juin 1947 à Neuilly-sur-Seine (France), ayant son adresse professionnelle au 11, rue Scribe, F-75009 Paris (France).

Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommée gérant de catégorie A avec effet au 1^{er} novembre 2009 pour une durée indéterminée:

- Marie-Cécile Matar, née le 21 mars 1959 à Paris (France), ayant son adresse professionnelle au 11, rue Scribe, F-75009 Paris (France).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 16 novembre 2009.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2009147029/25.

(090178081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Huhtalux Supra S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 46.698.626,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 98.011.

—
Suite aux résolutions du conseil de gérance du 16 septembre 2009, la décision suivante a été prise:

- Le siège social de la Société a changé. La Société ne se situe plus au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg mais au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Huhtalux S.à r.l.

Martinus Weijermans

Gérant

Référence de publication: 2009147047/15.

(090177704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Pilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 120.703.

—
Les administrateurs de la société Pilux S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 120703, jusqu'alors établi au 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg, ont démissionné de leur poste de Président et d'administrateur de la société avec effet au 11 novembre 2009.

Luxembourg, le 11 novembre 2009.

Sonia Still / Mariateresa Battaglia / Sandrine Pellizzari

Administrateur démissionnaire / Administrateur démissionnaire / Administrateur démissionnaire

Référence de publication: 2009147033/14.

(090177825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Plough Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 38.728.

Il est porté à la connaissance de tous, que le contrat de domiciliation signé en date du 11 septembre 1996 entre:

Société domiciliée: Plough Holding SA

Société Anonyme

5, rue Eugène Ruppert

L-2453 Luxembourg

RCS, Luxembourg: B 38 728

et

Domiciliaire: Orangefield Trust (Luxembourg) S.A.

Société Anonyme

5, rue Eugène Ruppert

L-2453 Luxembourg

RCS, Luxembourg: B 28 967

a pris fin avec effet au 3 novembre 2009

Fait à Luxembourg, le 10 novembre 2009.

Orangefield Trust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009147040/22.

(090177976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

TrendConcept S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 71.497.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung der Gesellschaft die am 11. Mai 2005 in Luxemburg stattfand

1. Die Generalversammlung beschließt, nachdem Herr Rudolf Kessel nicht für eine Wiederwahl zur Verfügung steht, Herrn Jean-Marie Schomer, geboren am 17. Februar 1963 in Differdange, mit Berufsanschrift in 21, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, zum Verwaltungsratsmitglied zu ernennen. Der Verwaltungsrat setzt sich demnach mit Wirkung vom 11. Mai 2005 bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung, die über den Jahresabschluss der TrendConcept S.A. für das am 31. Dezember 2005 endende Geschäftsjahr abstimmt, wie folgt zusammen:

- Christine von Deichmann (Verwaltungsratsmitglied)
- Lothar Rafalski (Verwaltungsratsmitglied)
- Jürgen Reitz (Verwaltungsratsmitglied)
- Jean-Marie Schomer (Verwaltungsratsmitglied)

2. Die Generalversammlung beschließt den Wirtschaftsprüfer, BDO Compagnie Fiduciaire S.A., wieder zum Wirtschaftsprüfer der TrendConcept S.A. mit Wirkung vom 11. Mai 2005 bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung, die über den Jahresabschluss der TrendConcept S.A. für das am 31. Dezember 2005 endende Geschäftsjahr abstimmt, zu bestellen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 12. November 2009.

Die TrendConcept S.A.

Lothar Rafalski / Jean-Marie Schomer

Référence de publication: 2009147032/25.

(090177881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

RE Coatings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 147.245.

Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance en date du 30 octobre 2009 avec effet au 2 novembre 2009

Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.

Luxembourg, le 18 novembre 2009.
Pour extrait sincère et conforme
Pour RE Coatings S.à.r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009147041/15.

(090178134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Koch Resources Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 14.550.100,00.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 128.053.

—
EXTRAIT

Il ressort d'un amendement au "Partnership Agreement" de Koch Resources Investments, L.P. exécuté en date du 24 septembre 2009 que Koch Resources Investments, L.P., associé unique de la société, a migré des Bermudes du 50 Cedar Avenue, Hamilton HM11 (enregistré auprès du registre de commerce des Bermudes sous le numéro 98-0513392) aux Etats-Unis d'Amérique, au Delaware, 1209 Orange Street, 19801 Wilmington, New Castle County, Delaware (enregistré auprès du registre de commerce du Delaware sous le numéro 090884780).

Il ressort des résolutions des actionnaires de Koch Resources Investment, L.P. que Koch Resources Investments, L.P., prénommée, a changé de dénomination sociale en FHR Investments, LP avec effet au 1^{er} octobre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 17 novembre 2009.

Pour extrait conforme
ATOZ
Aerogolf Center - Bloc B
1, Heienhaff
L-1736 Senningerberg
Signature

Référence de publication: 2009147030/24.

(090178078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Sem Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 106.324.

Conformément à l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, la Société informe par la présente de la nomination des personnes suivantes en tant que représentants permanents de ses administrateurs:

Mme Christelle Ferry, résidant professionnellement au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommée en date du 2 novembre 2009 en tant que représentant permanent de Luxembourg Corporation Company S.A., avec effet au 2 novembre 2009.

M. Doeke van der Molen termine ses fonctions en tant que représentant permanent de Luxembourg Corporation Company S.A., avec effet au 2 novembre 2009.

Mme Christelle Ferry Résidant professionnellement au 2-8 avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, a été nommée en tant que représentant permanent de CMS Management Services S.A., avec effet au 2 novembre 2009.

M. Doeke van der Molen termine ses fonctions en tant que représentant permanent de CMS Management Services S.A., avec effet au 2 novembre 2009.

Luxembourg, le 11 novembre 2009.

Luxembourg Corporation Company SA
Par Christelle Ferry
Représentant permanent

Référence de publication: 2009147000/22.

(090178200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Continental Investments and Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 34.032.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 22.05.2009 à Luxembourg

L'Assemblée renouvelle pour une période de 1 an le mandat du Commissaire sortant, à savoir la société AUDITEX S.A.R.L. 3A, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2010

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009146987/14.

(090178312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Timberland Luxembourg Holding Asia S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 11.518.440,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 102.635.

—
EXTRAIT

L'associé unique de la Société a décidé en date du 19 octobre 2009:

- D'accepter la démission de Monsieur John D. Crimmins III, de ses fonctions de vice-président et gérant de la Société avec effet au 28 septembre 2009;

- De nommer à compter du 28 septembre 2009 et pour une durée indéterminée, Madame Carrie W. Teffner, née le 27 juin 1966 à Oklahoma, Etats-Unis., résidant à Olympiaplein 19 II, 1077 CK Amsterdam, Pay-Bas, aux fonctions de vice-président et gérant de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Halsey Group Sàrl

Signatures

Domiciliataire

Référence de publication: 2009146989/19.

(090178239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Thermolux Immobilière, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1274 Howald, 40, rue des Bruyères.
R.C.S. Luxembourg B 5.574.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 octobre 2009, enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2009, LAC/2009/45454, concernant la société à responsabilité limitée "THERMOLUX IMMOBILIERE", ayant son siège social à L-1274 Howald, 40, rue des Bruyères, constituée suivant acte notarié du 30 mars 1956, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 28 du 4 mai 1956, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 5574.

L'assemblée générale a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission du gérant actuellement en fonction Monsieur Paul MOND, prénommé,

- de nommer comme nouveau gérant pour une durée indéterminée, Monsieur Manou MOND, ingénieur, demeurant à L-1258 Luxembourg, 8, rue Jean-Pierre Brasseur, né à Luxembourg, le 26 décembre 1980 et qu'il a les pouvoirs les plus étendus pour engager la société par sa seule signature.

POUR EXTRAIT CONFORME, délivré aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés et de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009147093/21.

(090177813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Brom Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 149.033.

1. Suite à la cession de parts intervenue en date du 13 novembre 2009 entre International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A. et Martin RUETE AGUIRRE et International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A. et Enrique Wifredo RUETE les 1.250.000 parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

- Martin RUETE AGUIRRE domicilié à Esmeralda, 1180 7° B, Ciudad de Buenos Aires, Argentina détient 1.000.000 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 0,01 chacune.

- Enrique Wifredo RUETE domicilié à Barrio Carabassa Pilar, Provincia de Buenos Aires, Argentina détient 250.000 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 0,01 chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Brom Investments S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2009147088/20.

(090177743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Oasis Finance SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 109.551.

Lors du Conseil d'Administration tenu en date du 22 octobre 2009, Monsieur Matthijs Bogers, administrateur, avec adresse professionnelle au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a été nommé également président du Conseil d'Administration de la société avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2009.

Kemal Akyel

Administrateur

Référence de publication: 2009147089/15.

(090177728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Oraguaia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 147.292.

Lors du transfert de parts en date du 4 novembre 2009, l'associé unique Parlay Finance Company S.A., avec siège social au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a transféré la totalité de ses 1.000 parts sociales à la société Celso S.à r.l. avec siège social au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et enregistré au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 145 874.

Dès lors, la société Celso S.à r.l. devient l'associé unique de la société et détient la totalité des 1.000 parts sociales de la société Celso S.à r.l. Le transfert de parts sociales sera enregistré dans le registre des associés de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2009.

Oraguaia S.à r.l.

Matthijs BOGERS

Gérant

Référence de publication: 2009147084/19.

(090177779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Uvita S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 12, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 131.439.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire en date du 12 juin 2009

De nommer la société D.S. CORPORATION S.A.. enregistrée sous le numéro R.C. B n° 79.334. avec siège social au 49, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg en remplacement de European Fiduciary of Luxembourg S.à r.l. en tant que commissaire aux comptes. D.S. CORPORATION S.A. continue le mandat jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

Pour extrait conforme et sincère

UVITA S.A.. SPF

Signatures

Référence de publication: 2009147227/15.

(090177785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Colony Marseille Tower (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 149.269.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le neuf novembre

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Colony Luxembourg S.à r.l, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 2-4, avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88.540,

Représentée aux présentes par Monsieur Hubert Janssen, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée, laquelle après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège, Objet, Durée

1. Forme - Dénomination.

1.1 Il est formé une société luxembourgeoise sous la forme d'une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures (ci-après dénommée la "Loi"), ainsi que par les présents statuts (ci-après dénommés les "Statuts").

1.2 La Société aura pour dénomination "Colony Marseille Tower (Lux) S.à r.l." (la "Société").

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des Associés (définis à l'article 5) délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant (défini à l'article 8) est autorisé à transférer le siège social de la Société à l'intérieur de la Ville de Luxembourg.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège social, restera de nationalité luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant.

3. Objet.

3.1 La Société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, directement ou indirectement, sous quelle que forme que ce soit, dans d'autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie, entre autre de souscription, ou d'acquisition de tous titres et droits à travers, de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

3.2 La Société pourra effectuer des investissements immobiliers, soit directement, soit à travers la détention, directe ou indirecte, de participations dans des filiales de la Société détenant ces investissements.

3.3 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les "Sociétés Apparentées"). A titre accessoire de cette assistance financière, la Société pourra également apporter à ses Sociétés Apparentées toute assistance administrative ou commerciale.

3.4 Pour les besoins de cet article, une entité sera considérée comme appartenant au même "groupe" que la Société si cette autre entité, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlé par ou est sous le contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme bénéficiaire, trustee ou guardian ou autre fiduciaire. Une entité sera considérée comme contrôlant une autre entité si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de l'entité ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre entité, que ce soit au moyen de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement.

3.5 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes:

3.5.1 conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, certificats et autres instruments convertibles ou non, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

3.5.2 avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette ou de capital, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, selon les termes qui pourraient être jugés appropriés;

3.5.3 entrer dans toute forme de contrats de dérivés de crédit tels que, mais sans que cela ne soit limitatif, des contrats d'échange (swap) en vertu desquels la Société fournira une protection de crédit à la contre-partie ou bénéficiera d'une protection de cette dernière;

3.5.4 accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par toute disposition légale applicable; et

3.5.5 conclure des contrats et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats d'association, des contrats de garantie, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseils, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente, des contrats d'échange d'intérêt et/ou de cours, et autres contrats financiers dérivés en relation en relation avec son objet.

étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagées dans des activités pouvant être considérées comme de l'activité réglementée du secteur financier.

3.6 Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs précités, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital, Parts

5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille six cents Euros (12.600 €) représenté par douze mille six cents (12.600) parts sociales (ci-après dénommées les "Parts Sociales" ou, chacune, une "Part Sociale"). Chaque Part Sociale a une valeur nominale d'un Euro (1 €). Le(s) détenteur(s) de Parts Sociales est/sont défini(s) ci-après comme le(s) "Associé(s)".

5.2 En sus du capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant d'un tel compte de prime d'émission peut être utilisé pour procéder à des paiements pour toutes Parts Sociales que la Société pourrait racheter à son/ses Associé(s) ou pour allouer des fonds à la réserve légale.

5.3 Toutes les Parts Sociales ont des droits égaux.

5.4 La Société pourra procéder au rachat de parts sociales de son propre capital sous les conditions suivantes et dans la mesure où des fonds ou des réserves distribuables seraient suffisants et disponibles:

Un tel rachat ne pourra intervenir qu'en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés délibérant aux conditions de quorum et de majorité prévues à l'article 14.2 des statuts.

Durant toute la période de détention par la Société des parts sociales rachetées, tous les droits attachés à celles-ci (droits de vote, de participation à la distribution des dividendes, etc) seront suspendus.

6. Registre des parts - Indivisibilité.

6.1 Toutes les Parts Sociales seront enregistrées dans un registre des Associés qui sera tenu par la Société à son siège social.

6.2 La Société considérera la personne dont le nom figurera au registre des Associés comme le propriétaire des Parts Sociales.

6.3 Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

7. Transfert des parts.

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par un des Associés sont librement transmissibles à un autre Associé.

7.3 En cas de cession à un non-Associé, les Parts Sociales détenues par chaque Associé pourront être cédées conformément aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

7.4 Chaque Associé s'engage en outre à ne pas céder, mettre en gage ou conférer des garanties sur les Parts Sociales qu'il détient sans l'accord écrit préalable du Gérant.

Titre IV. - Gérance

8. Gérance.

8.1 La Société est gérée par un Gérant (ci-après dénommé le "Gérant"). Le Gérant n'est pas obligatoirement Associé.

8.2 Le Gérant peut être révoqué à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des Associés titulaires de la majorité des droits de votes.

9. Pouvoirs du gérant. Dans les rapports avec les tiers, le Gérant a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes d'administration et de disposition ainsi que toutes opérations conformes à l'objet social de la Société.

10. Représentation de la Société. La Société est valablement engagée par la seule signature de son Gérant ou par la signature de toute personne à laquelle ce pouvoir aura été délégué par le Gérant.

11. Délégation et mandataires du gérant.

11.1 Le Gérant peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant détermine, le cas échéant, les responsabilités et la rémunération de tout mandataire, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

12. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés - Votes.

12.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés au Gérant par la loi ou les Statuts seront de la compétence de l'assemblée générale des Associés.

12.2 En particulier, l'assemblée générale des Associés est compétente pour modifier les Statuts, changer la nationalité de la Société et augmenter les engagements de ses Associés.

12.3 Chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de Parts Sociales qu'il détient et est autorisé à se faire représenter lors d'une assemblée générale par une autre personne, pour autant que cette dernière, Actionnaire ou non, soit en possession d'une procuration écrite sous forme d'un télégramme, d'un télex, d'un fax, d'un email ou d'une lettre.

12.4 Chaque Associé possède des droits de vote en proportion avec le nombre de Parts Sociales qu'il détient.

12.5 Lorsqu'un Associé détient toutes les Parts Sociales, il exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et ses décisions sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

13. Tenue d'assemblées générales.

13.1 Des assemblées générales pourront toujours être convoquées par le Gérant.

13.2 Lorsque la Société aura plus de vingt-cinq Associés, il devra être tenu, chaque année, une assemblée générale le dernier vendredi du mois de juin de chaque année.

13.3 Quel que soit le nombre d'Associés, le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'approbation de l'Associé (ou des Associés). L'Associé (ou les Associés) se prononcera (ou se prononceront) également par un vote spécial sur la décharge à donner au Gérant.

14. Majorités.

14.1 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant que les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première réunion ou consultation écrite, les Associés

sont convoqués ou consultés une seconde fois par lettres recommandées et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représentée.

14.2 Les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptées que conformément aux dispositions de la Loi et par une majorité d'Associés représentant les trois quarts du capital social de la Société.

14.3 Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des Associés ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des Associés et conformément à toute autre disposition légale.

Titre V. - Exercice social - Droit de distribution sur les parts

15. Exercice social.

15.1 L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

15.2 A la fin de chaque exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant. Le Gérant prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

15.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

16. Droit de distribution sur les parts.

16.1 Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des amortissements et des autres charges, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

16.2 Cinq pour cent (5%) du bénéfice annuel net de la Société ainsi déterminé seront obligatoirement prélevés et alloués à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire dès que le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société mentionné à l'article 5 des Statuts ou, le cas échéant, tel qu'il sera augmenté ou réduit.

16.3 Dans la mesure où des fonds sont disponibles au niveau de la Société aux fins de distribution et dans la mesure où la loi et les Statuts le permettent, le Gérant pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

16.4 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer leur montant seront pris par l'assemblée générale des Associés.

16.5 Des acomptes sur dividendes pourront être versés sur décision du Gérant à condition:

16.5.1 qu'un état comptable intermédiaire soit établi et que ce-dernier fasse apparaître que les fonds disponibles pour la distribution sont suffisants; et

16.5.2 que le montant à distribuer n'excède pas le montant des résultats réalisés depuis le fin du dernier exercice social dont les comptes ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes portées en réserves en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Titre VI. - Liquidation

17. Causes de dissolution. La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité ou de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

18. Liquidation.

18.1 La liquidation de la Société ne peut être décidée que par la majorité des Associés représentant les trois quarts du capital social de la Société.

18.2 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VII. - Loi applicable

19. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une stipulation spécifique dans les Statuts il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 Décembre 2010.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

Parts Sociales:

Colony Luxembourg S.à r.l.	12 600 Parts Sociales
Total: douze mille six cents Parts Sociales	12 600 Parts Sociales

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par un versement en numéraire de sorte que la somme de douze mille six cents Euros (12.600 €) correspondant à un capital de douze mille six cents Euros (12.600 €) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

115789

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille huit cents Euros.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris la résolution suivante:

1) Est nommée aux fonctions de Gérant pour une période indéterminée: COLONY LUXEMBOURG, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 88.540.

Conformément à l'article 10 des Statuts, la Société se trouvera valablement engagée par la seule signature de son Gérant ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué par le Gérant.

2) Le siège social de la Société est établi au 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue française, suivi d'une version anglaise. En cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte français fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and nine, on the ninth day of November.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Colony Luxembourg S.à r.l. a société à responsabilité limitée, having its head office at 2-4, avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 88.540

Represented by Mr Hubert Janssen, jurist, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, which, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée):

ARTICLES OF INCORPORATION

Chapter I. - Name, Registered office, Object, Duration

1. Form - Corporate name.

1.1 There is hereby formed a Luxembourg company under the form of a "Société à responsabilité limitée" which shall be governed by the law of August 10, 1915 on Commercial Companies and amendments thereto (the "Law") and by the present articles (the "Articles").

1.2 The Company will exist under the corporate name of "Colony Marseille Tower (Lux) S.à r.l." (the "Company").

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders (as defined in article 5) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Manager (as defined in article 8) is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will however not have any effect on the Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be taken by the Manager of the Company.

3. Object.

3.1 The Company's object is to acquire and hold interests, directly or indirectly, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

3.2 The Company may make real estate related investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company owning such investments.

3.3 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies"). On an ancillary basis of such assistance, the Company may also render administrative and marketing assistance to its Connected Companies.

3.4 For purposes of this article, an entity shall be deemed to be part of the same "group" as the Company if such other entity directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. An entity shall be deemed to control another entity if the controlling entity possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the entity or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other entity, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.

3.5 The Company may in particular enter into the following transactions:

3.5.1 to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other instruments convertible or not, or the use of financial derivatives or otherwise;

3.5.2 to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt or equity instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

3.5.3 to enter into any kind of credit derivative agreements such as, but not limited to, swap agreements under which the Company may provide or receive credit protection to or from the swap counterparty;

3.5.4 to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of any applicable legal provision; and

3.5.5 to enter into agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other contracts for services, selling agreements, interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements in relation to its object.

it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.6 In addition to the foregoing, the Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its objects as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

4. Duration. The Company is incorporated for an unlimited period.

Chapter III. - Capital, Shares

5. Share capital.

5.1 The share capital is fixed at twelve thousand six hundred Euro (€ 12,600.-) represented by twelve thousand six hundred (12,600) shares (hereafter referred to as the "Shares" and each as a "Share"). Each Share has a nominal value of one Euro (€ 1.-). The holder(s) of the Shares is/are together referred to as the "Shareholder(s)".

5.2 In addition to the share capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any Share shall be transferred. The amount of the premium account may be used to make payment for any Shares, which the Company may redeem from its/their Shareholder(s), to offset any net realized losses, to make distributions to the Shareholder(s) or to allocate to the legal reserve.

5.3 All Shares will have equal rights.

5.4 The Company shall have the power to acquire shares in its own capital under the following conditions and only to the extent that funds (or free reserve) are sufficient and available.

Such redemption shall be carried out by a resolution of the general meeting of the shareholders which fulfils the conditions as to attendance and majority laid down in Article 14.2 of the Articles.

During the time that the redeemed shares are held by the Company, all the rights attached to them (voting rights, participation in distribution of dividends, etc..) will be suspended."

6. Registration of shares - Indivisibility.

6.1 All the Shares shall be registered in a Shareholders' register to be maintained by the Company at the registered office of the Company.

6.2 The Company shall consider the person in whose name the Shares are registered as the full owner of the Shares.

6.3 Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

7. Transfer of shares.

7.1 In case of a single Shareholder, the Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by one of the Shareholders are freely transferable to another Shareholder.

7.3 In case of transfer to a non-Shareholder, the Shares held by each Shareholder may be transferred in compliance with the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

7.4 Any transfer of Shares must be recorded by a notarial deed or by a private document and shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until it has been notified to the Company or accepted by it in accordance with article 190 of the Law.

Chapter IV. - Management

8. Management.

8.1 The Company is managed by one manager (hereafter referred to as the "Manager"). The Manager needs not to be Shareholder.

8.2 The Manager may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of Shareholders holding a majority of voting rights.

9. Power of the manager. In dealing with third parties, the Manager will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all administration (actes d'administration) and disposition acts (actes de disposition) as well as all operations consistent with the Company's object.

10. Representation of the company. The Company shall validly be bound by the sole signature of its Manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the Manager.

11. Delegation and agent of the managers.

11.1 The Manager may delegate its powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The Manager will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Chapter V. - General meeting of shareholders

12. Powers of the general meeting of shareholders - Votes.

12.1 All powers not expressly reserved to the Manager by law or by the Articles fall within the competence of the general meeting of Shareholders.

12.2 In particular, the general meeting of the Shareholders is competent to amend the Articles, to change the nationality of the Company and to increase the commitments of its Shareholders.

12.3 Each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares he owns and may act at any general meeting by appointing in writing or by telefax, cable, telegram, telex, email as his proxy another person who need not be a Shareholder himself.

12.4 Each Shareholder has voting rights commensurate with the number of Shares he holds.

12.5 In case of one Shareholder owning all the Shares, he will assume all powers conferred to the general Shareholders' meeting and its decisions are recorded in minutes or drawn-up in writing.

13. Holding of general meetings.

13.1 Shareholders meetings may always be convened by the Manager.

13.2 Should the Company have more than twenty-five Shareholders, at least one annual general meeting must be held each year on the last Friday of June of each year

13.3 Whatever the number of Shareholders, the balance sheet and profit and loss account shall be submitted to the Shareholder(s) for approval. The Shareholder(s) shall also specifically vote as to whether discharge is to be given to the Manager.

14. Majorities.

14.1 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the Share capital adopt them. If that quorum is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be

convened or consulted a second time by registered letter and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

14.2 Resolutions to alter the Articles may only be adopted in accordance with any provisions of the Law and by the majority of the Shareholders representing three-quarters of the Company's Share capital.

14.3 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Chapter V. - Business year - Distribution right of shares

15. Business year.

15.1 The Company's financial year starts on the first day of January and ends on the thirty-first of December of each year.

15.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Manager. The Manager prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

15.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

16. Distribution right on shares.

16.1 The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, depreciations and other charges, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

16.2 From the annual net profits of the Company thus determined, five percent (5%) shall compulsorily be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten percent (10%) of the subscribed share capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time.

16.3 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Manager shall propose that cash available for remittance be distributed.

16.4 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such a distribution will be taken by the general meeting of the Shareholders.

16.5 Interim dividends may be paid out upon decision of the Manager provided that:

16.5.1 interim accounts have been drawn-up and show that the funds available for distribution are sufficient; and

16.5.2 the amount to be distributed does not exceed the total profits realised since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, increased by any profits carried forward and sums drawn from reserves available for distribution and reduced by losses carried forward and any sums to be allocated to any reserve pursuant to the law or the Articles.

Chapter VI. - Liquidation

17. Causes of dissolution. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

18. Liquidation.

18.1 The liquidation of the Company can only be decided if approved by a majority of the Shareholders representing three-quarters of the Company' share capital.

18.2 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. - Applicable law

19. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on the 31 December 2010.

Subscription - Payment

The capital has been subscribed as follows:

Shares:

Colony Luxembourg S. à r.l.	12 600 Shares
Total: twelve thousand six hundred Shares	12 600 Shares

All these Shares have been fully paid up in cash, so that the sum of twelve thousand six hundred Euro (€ 12,600.-) corresponding to a share capital of twelve thousand six hundred Euros (€ 12,600.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

115793

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about thousand eight hundred euros.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolution:

1) Is appointed as Manager for an undetermined period: Colony Luxembourg, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 2-4, avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 88.540.

In accordance with article 10 of the by-laws, the Company shall validly be bound by the sole signature of its Sole Manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the Manager.

2) The Company shall have its registered office at 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in French, followed by a English version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the French and the English text, the French version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, he signed together with the notary the present deed.

Signé: H. JANSSEN, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 11 novembre 2009. Relation: LAC/2009/47398. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009147245/439.

(090177979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Chanpia Lux SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 14, Chemin des Douaniers.

R.C.S. Luxembourg B 97.231.

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFIROM SA

Route de Bigonville, 18, L-8832 Rombach-Martelange

Signature

Référence de publication: 2009147253/12.

(090178479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2009.

Thieltges Reisen GmbH, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-5365 Munsbach, 12, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 149.270.

Eröffnung einer Niederlassung

Unter Verzicht auf alle Formen und Fristen der Ladung treten wir zu einer Gesellschafterversammlung zusammen und beschliessen folgendes:

1. Die Firma Thieltges Reisen GmbH, Kapellenstraße 33, D-54298 Welschbillig, eingetragen am 17.08.1983 beim Handelsregister des Amtsgerichts Wittlich Nr. 2266, vertreten durch den alleinvertretungsberechtigten Geschäftsführer, Herr Hans Pauly, wohnhaft in Kapellenstrasse 33, D-54298 Welschbillig, gründet zum 01.11.2009 eine Zweigniederlassung als unselbstständige Betriebsstätte in 12, Parc d'activite Syrdall, L-5365 Munsbach.

2. Der Name der Zweigniederlassung lautet: Thieltes Reisen GmbH.
3. Zweck der Zweigniederlassung ist die Durchführung von Gütertransporten in Luxemburg.
4. Als zuständiger Vertreter der Zweigniederlassung wird Herr Hans Pauly auf unbegrenzte Dauer eingesetzt.

Welschbillig, 15.10.2009.

Hans Pauly / Adreana Pauly
Gesellschafter / Gesellschafterin

Référence de publication: 2009147292/20.

(090178188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Mathea Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9655 Harlange, 14, rue Monseigneur Fallize.
R.C.S. Luxembourg B 101.589.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Internationale SA
Signature

Référence de publication: 2009147290/11.

(090178104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

DM Dishcover Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9655 Harlange, 14, rue Monseigneur Fallize.
R.C.S. Luxembourg B 102.316.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Internationale SA
Signature

Référence de publication: 2009147289/11.

(090178106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

First Industrial S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 10, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 13.006.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung, gehalten am 8. Juli 2009 von 14.00 bis 14.30 Uhr

Zum Delegierter des Verwaltungsrates wird gewählt:

- Hans-Dieter KOHL, 10, rue de Trèves, L-2633 Senningerberg,

Sein Mandat endet mit der ordentlichen Generalversammlung die über das Geschäftsjahr 2009 zu beschliessen hat.

Référence de publication: 2009147291/11.

(090177528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Etablissement Trican S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 128.390.

Auszug der Beschlüsse des alleinaktionären vom 9. November 2009

1. Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder:

- Herr Werner WÜGLER, wohnhaft in Nadelstraße 107, 8706 Meilen (Schweiz);

- Herr Jean-Luc DASCOTTE, wohnhaft in 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;

- Herr François BROUXEL, wohnhaft in 128 B, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

werden bis zur nächsten Jahreshauptversammlung, die über den Jahresabschluss zum 31. Dezember 2009 entscheidet, verlängert.

2. Das Mandat des Rechnungskommissars:

ERNST & YOUNG S.A., mit Gesellschaftssitz in 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxembourg unter Sektion B Nummer 47 771,

wird bis zur nächsten Jahreshauptversammlung, die über den Jahresabschluss zum 31. Dezember 2009 entscheidet, verlängert.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 9. Oktober 2008.

Unterschrift.

Référence de publication: 2009147222/21.

(090177618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Managed Funds Portfolio, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 81.144.

Extrait du Procès-Verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 16 novembre 2009 à Luxembourg
Conseil d'Administration.

- Non-renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Philippe Gusbin
- Non-renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Paul Suttor
- Non-renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Georges Wolff
- Non-renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Dirk Adriaenssens
- Non-renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Rik Vandenberghe

Nomination des administrateurs suivants:

- Monsieur Michel Van Elk, Director and Head of Marketing and Sales, ING Investment Management (Europe) bv, The Hague, 15 Prinses Beatrixlaan, 2595 AK The Hague, The Netherlands
- Monsieur Jonathan Atack, Chief Financial and Risk Officer, ING Investment Management (Europe) bv, The Hague, 15 Prinses Beatrixlaan, 2595 AK The Hague, The Netherlands
- Monsieur David Eckert, Chief Operating Officer, ING Investment Management (Europe) bv, The Hague, 15 Prinses Beatrixlaan, 2595 AK The Hague, The Netherlands
- Monsieur Maurice Hannon, Head of Legal, Compliance & Domiciliation, ING Investment Management Luxembourg S.A., 3 rue Jean Piret L-2965 Luxembourg
- Monsieur Jan Straatman, Chief Investment Officer, ING Investment Management (Europe) bv, The Hague, 15 Prinses Beatrixlaan, 2595 AK The Hague, The Netherlands
- Madame Maaïke van Meer, Head of Legal Services, ING Investment Management (Europe) bv, The Hague, 15 Prinses Beatrixlaan, 2595 AK The Hague, The Netherlands

Les mandats des administrateurs sont accordés jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes pour l'exercice clos en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2009.

Par délégation

ING Investment Management Luxembourg SA

Signatures

Référence de publication: 2009147225/34.

(090177651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Penkford Holding S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 112.113.

Extrait des décisions prises par les associées en date du 5 octobre 2009

1. Le nombre de gérants a été diminué de 4 (quatre) à 2 (deux).
2. M. Christian CAILLAT a démissionné de son mandat de gérant de classe A.
3. Veuillez noter que le gérant de classe B, M. Ambrosio AZNAR, est décédé.
4. M. Luc SÜNNEN-SÜNNEN a démissionné de son mandat de gérant de classe B.
5. M. Gregorio De Diego DE GREGORIO, gérant, né à Madrid (Espagne), le 28 février 1957, demeurant professionnellement à E-28003 Madrid (Espagne), José Abascal 56, 5°, Occidental Hotels & Resorts, a été nommé comme gérant de classe B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 12 novembre 2009.
Pour extrait sincère et conforme
Pour *PENKFORD HOLDING S. à r.l.*
Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009147106/20.

(090178126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Kiss International SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 53.167.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 6 mai 2009, les mandats des administrateurs VALON S.A., société anonyme, LANNAGE S.A., société anonyme et KOFFOUR S.A., société anonyme, ainsi que celui du commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A., société anonyme ont été renouvelés pour une durée de six ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2015.

Par décision du Conseil d'administration du 6 mai 2009, LANNAGE S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63130, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société KISS INTERNATIONAL S.A., société anonyme: Monsieur Jean BODONI, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, KOFFOUR S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-86086, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société KISS INTERNATIONAL S.A., société anonyme: Monsieur Guy BAUMANN, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg et VALON S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63143, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société KISS INTERNATIONAL S.A., société anonyme: Monsieur Guy KETTMANN, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Luxembourg, le 18 novembre 2009.
Pour *KISS INTERNATIONAL S.A., société anonyme*
Experta Luxembourg, société anonyme
Catherine Day-Royemans / Liette Heck
Vice-Président / -

Référence de publication: 2009147606/27.

(090178364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2009.

20 June S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 77.501.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 17 avril 2008, les mandats des Administrateurs Mme Nicoletta CREMISINI STADERINI, VALON S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63143, LANNAGE S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63130 et KOFFOUR S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-86086 ainsi que celui du Commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63115 ont été renouvelés pour une durée de 6 ans, expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

Par décision du Conseil d'administration du 17 avril 2008, LANNAGE S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63130, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société 20 JUNE S.A.: Monsieur Jean BODONI, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg,

KOFFOUR S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-86086, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société 20 JUNE S.A.: Monsieur Guy BAUMANN, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg et

VALON S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63143, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société 20 JUNE S.A.: Monsieur Guy KETTMANN, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

115797

Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Pour: 20 JUNE S.A., société anonyme

Experta Luxembourg, société anonyme

Catherine Day-Royemans / Liette Heck

Vice-Président / -

Référence de publication: 2009147604/27.

(090178394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2009.

Efforts S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 103.444.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration tenu au siège social en date du 29 octobre 2008

3^{ème} Résolution:

Le Conseil d'Administration décide de nommer avec effet immédiat Monsieur Christophe BLONDEAU, Administrateur, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri L-1526 Luxembourg, à la fonction de Président du Conseil d'Administration.

Il exercera cette fonction pendant toute la durée de son mandat d'Administrateur, à savoir jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2010.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2009.

Pour EFFORTS S.A.

FIDALUX S.A.

Le domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2009147597/20.

(090178448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2009.

Domaine de l'Orangerie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 113.087.

—
Extrait du Procès verbal du conseil d'administration du 23 mars 2009

3^{ème} résolution:

Le conseil d'administration décide de nommer Monsieur Gabriel JEAN demeurant professionnellement au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Président du conseil d'administration jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2011.

Pour DOMAINE DE L'ORANGERIE S.A

Gabriel JEAN / PROCEDIA S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

- / Signature

Référence de publication: 2009147595/15.

(090178449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2009.

Procon Assets Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 51, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 56.323.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'actionnaire unique de la Société le 5 février 2009 que:

1. Ont été nommés administrateurs de la Société jusqu'au 4 février 2015, Monsieur Christian SMEKENS né le 31 décembre 1967 à Deume (Antwerpen, Belgique), demeurant au 148, Frilinglei, B-2930 Brasschaat (B), Madame Katerina KUBOVA née le 11 février 1970 à Prostějov (Tchéquie), demeurant au 22, Beschmontsbongert, L-7526 Mersch ainsi que Monsieur Willy SMEKENS né le 22 août 1938 à Gent (Belgique), demeurant au 148, Frilinglei, B-2930 Brasschaat (B).

2. Madame Saskia VERIJKE née le 13 avril 1974 à Reet (Belgique), demeurant au 148, Frilinglei, B-2930 Brasschaat (B) a été nommé en tant que commissaire aux comptes de la Société jusqu'au 4 février 2015.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2009.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009147592/19.

(090178557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2009.

Young Energy Prize S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 7, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 111.776.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009147598/10.

(090178337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2009.

Alliance Gestion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, rue de Bettembourg (Zone Industrielle).

R.C.S. Luxembourg B 75.624.

Résolution prise par le Conseil d'Administration en date du 19 octobre 2009

- Le Conseil d'administration décide de nommer Monsieur René D'AVERSI, Administrateur, résidant au 6, Domaine des Coteaux, F-57925 Distroff (France), Président du Conseil d'Administration. Il occupera cette fonction pendant toute la durée de son mandat d'Administrateur dans la Société.

Pour extrait conforme

Pour ALLIANCE GESTION S.A.

Signature

Référence de publication: 2009147594/14.

(090178453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2009.

Young Energy Prize S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 7, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 111.776.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009147599/10.

(090178338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2009.

SCD Balaton Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 149.423.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twentieth of November.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"LANNAGE S.A.", a "société anonyme", established and having its registered office in 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 63130),

here represented by:

Mrs Catherine DAY-ROYEMANS, private employee, with professional address in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 16 November 2009.

The prenamed proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party, acting in his here above stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a public limited company (*société anonyme*) which he declares organize and the articles of incorporation of which shall be as follows:

Art. 1. There is hereby formed a corporation (*société anonyme*) under the name of "SCD BALATON INVESTMENT S.A."

The registered office is established in Luxembourg-City.

If extraordinary events of a political, economic, or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the corporation, which notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

The corporation is established for an unlimited period.

Art. 2. The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire real estate and all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realise them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies.

The company may also perform any transactions in real estate and in transferable securities, and may carry on any commercial, industrial and financial activity, which it may deem necessary and useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The corporate capital is fixed at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) divided into fifteen thousand five hundred (15,500) shares of two euro (EUR 2.-) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which Law prescribes the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

Art. 4. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacant directorship previously appointed by general meeting, the remaining directors as appointed by general meeting have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

Art. 5. The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

The board of directors shall choose from among its members a chairman; in the absence of the chairman, another director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram or telex, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or facsimile.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

Resolutions signed by all the directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting of the board of directors duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical document stating the terms of the resolution accurately, and may be evidenced by letter, telefax or telex.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

According to article 60 of the law on Commercial Companies of 10 August 1915, as amended, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

Art. 6. The corporation shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

Art. 7. The corporation's financial year shall begin on 1st January and shall end on 31st December of the same year.

Art. 8. The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the first Monday of April at 11.00 a.m.

If said day is a public holiday, the meeting shall be held the next following working day.

Art. 9. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder. Each share gives the right to one vote.

Art. 10. The general meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

It shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is authorised to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Art. 11. The Law of August 10, 1915, on Commercial Companies, as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitional dispositions

1. The first financial year shall begin on the day of the incorporation and shall end on 31 December 2009.
2. The first annual general meeting shall be held in 2010.

Subscription and Payment

All the shares have been subscribed by "LANNAGE S.A.", above-mentioned.

All the shares have been entirely paid-in so that the amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The parties have estimate the costs, expenses, fees and charges in whatsoever form, which are to be borne by the corporation of which shall be charged to it in connection with its incorporation at one thousand euro.

Extraordinary general meeting

The above named person, representing the entire subscribed capital has immediately taken the following resolutions:

First resolution

The number of directors is set at THREE (3) and that of the auditors at ONE (1).

Second resolution

The following are appointed directors:

1.- "LANNAGE S.A.", a "société anonyme", established and having its registered office in 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 63130); Mr Jean BODONI, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, will act as permanent representative.

2.- "VALON S.A.", a "société anonyme", established and having its registered office in 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 63143); Mr Guy KETTMANN, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, will act as permanent representative.

3.- "KOFFOUR S.A.", a "société anonyme", established and having its registered office in 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B 86086); Mr Guy BAUMANN, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, will act as permanent representative.

The company "LANNAGE S.A." has been appointed as President of the Board of Directors.

Third resolution

Has been appointed as auditor:

"AUDIT TRUST S.A.", a "société anonyme", with registered office in 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B 63115).

Fourth resolution

The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2015.

Fifth resolution

The registered office will be fixed at 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person, the said person appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

"LANNAGE S.A.", une société anonyme, ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63130),

ici représentée par:

Madame Catherine DAY-ROYEMANS, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 16 novembre 2009.

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de "SCD BALATON INVESTMENT S.A."

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) divisé en quinze mille cinq cents (15.500) actions d'une valeur nominale de deux euros (2,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'administration de la Société par voie de vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant son identification. Ces moyens de communication doivent respecter des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à la réunion, dont la délibération devra être retransmise sans interruption. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à cette réunion. La réunion tenue par l'intermédiaire de tels moyens de communication sera réputée tenue au siège social de la Société.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué. La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le premier lundi du mois d'avril à 11 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2009.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2010.

Souscription et Libération

Toutes les actions ont été souscrites par la société "LANNAGE S.A.", pré-qualifiée.

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Deuxième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

1.- "LANNAGE S.A.", une société anonyme, ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63130); Monsieur Jean BODONI, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, agira en tant que représentant permanent.

2.- "VALON S.A.", une société anonyme, ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63143); Monsieur Guy KETTMANN, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, agira en tant que représentant permanent.

3.- "KOFFOUR S.A.", une société anonyme, ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 86086); Monsieur Guy BAUMANN, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, agira en tant que représentant permanent.

La société "LANNAGE S.A." est nommée Président du conseil d'administration.

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire:

"AUDIT TRUST S.A." une société anonyme, avec siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63115).

115804

Quatrième résolution

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015.

Cinquième résolution

Le siège social est fixé au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donné à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. DAY-ROYEMANS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 25 novembre 2009. Relation: EAC/2009/14319. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009150237/290.

(090182146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

**Hollen S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle,
(anc. Resolution Beaver Building S.à r.l.).**

Capital social: EUR 312.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 136.416.

In the year two thousand nine, on the ninth of November.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

RESOLUTION London W1 S.à r.l., having its registered office at L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under the number 136.566, duly represented by Mrs Elodie BANAS, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on November 4th, 2009.

The said proxy, signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party is the sole shareholder of RESOLUTION BEAVER BUILDING S.à r.l., a "société à responsabilité limitée" governed by the laws of Luxembourg, with registered office in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, R.C.S. Luxembourg B 136.416, which has been incorporated by deed of notary Paul FRIEDERS, then residing in Luxembourg, on February 5th, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 708 of March 21st, 2008 (the "Company").

The appearing party, represented as above mentioned, then requested the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is the following one:

- 1) Change of the name of the company into Hollen S.à r.l.;
- 2) Subsequent second amendment of Article 4 of the Articles of Association;
- 3) Miscellaneous.

First and Sole resolution

The meeting decides to change the name of the company from "RESOLUTION BEAVER BUILDING S.à r.l." into "Hollen S.à r.l.", so that Article 4 of the Articles of Incorporation will be read as follows:

" **Art. 4.** The Company will have the name "Hollen S.à r.l." "

Nothing else being on the agenda the meeting was closed.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing party, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said party signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le neuf novembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire, de résidence à Luxembourg.

A comparu:

RESOLUTION London W1 S.à r.l., avec siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, Inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136.566, dûment représentée par Mme Elodie BANAS, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg, le 4 novembre 2009.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante est la seule et unique associée de la société RESOLUTION BEAVER BUILDING S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée suivant acte reçu par Maître Paul FRIEDERS, alors notaire de résidence à Luxembourg le 5 février 2008, Inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136.416, ayant son siège social à 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg (la "Société"), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 708 du 21 mars 2008.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a ensuite requis le notaire instrumentant d'acter que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Changement de la dénomination de la société en Hollen S.à r.l.;
2. Deuxième modification subséquente de l'article 4 des statuts de la Société;
3. Divers.

Première et Unique résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société de "RESOLUTION BEAVER BUILDING S.à r.l.", en "Hollen S. à r.l." et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts dont la teneur sera désormais la suivante:

" **Art. 4.** La société aura la dénomination "Hollen S.à r.l."."

Plus rien de figurant à l'ordre du jour la séance est levée.

Le notaire Instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et Interprétation donnée à la partie comparante connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. Banas et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 novembre 2009. Relation: LAC/2009/47431. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009148675/77.

(090179754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2009.

Barton's Reitplatzbau Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3514 Dudelange, 43, route de Kayl.

R.C.S. Luxembourg B 86.968.

L'an deux mille neuf, le douze novembre.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

A comparu:

Daniel BARTON, employé privé, demeurant à L-3514 Dudelange, 43, route de Kayl,

associé unique de la société BARTON'S REITPLATZBAU, S.à r.l. établie et ayant son siège à L-5722 Aspelt, 38, Kroc-kelshof, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B86.968, constituée suivant acte reçu par le

notaire Frank MOLITOR de Dudelange, en date du 11 avril 2002, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1028 du 5 juillet 2002.

Le comparant prend les résolutions suivantes:

Première résolution

Il décide de transférer le siège social d'Aspelt à Dudelange et par conséquent de modifier l'article 2 des statuts comme suit:

" **Art. 2.** Le siège de la société est établi à Dudelange."

Deuxième résolution

Il fixe l'adresse à L-3514 Dudelange, 43, route de Kayl.

Finally, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: BARTON, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 17 novembre 2009. REM 2009 /1502. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 27 novembre 2009.

Roger ARRENSDORFF.

Référence de publication: 2009150214/31.

(090182165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Colony Funds Sants Investment (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 149.417.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le treize novembre

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Colony Luxembourg S.à r.l, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 2-4, avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88.540, Représentée aux présentes par Monsieur Hubert Janssen, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée, laquelle après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège, Objet, Durée

1. Forme - Dénomination.

1.1 Il est formé une société luxembourgeoise sous la forme d'une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures (ci-après dénommée la "Loi"), ainsi que par les présents statuts (ci-après dénommés les "Statuts").

1.2 La Société aura pour dénomination "Colony Funds Sants Investment (Lux) S.à r.l." (la "Société").

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des Associés (définis à l'article 5) délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant (défini à l'article 8) est autorisé à transférer le siège social de la Société à l'intérieur de la Ville de Luxembourg.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège social, restera de nationalité luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant.

3. Objet.

3.1 La Société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, directement ou indirectement, sous quelle que forme que ce soit, dans d'autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie, entre autre de souscription, ou d'acquisition de tous titres et droits à travers, de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

3.2 La Société pourra effectuer des investissements immobiliers, soit directement, soit à travers la détention, directe ou indirecte, de participations dans des filiales de la Société détenant ces investissements.

3.3 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les "Sociétés Apparentées"). A titre accessoire de cette assistance financière, la Société pourra également apporter à ses Sociétés Apparentées toute assistance administrative ou commerciale.

3.4 Pour les besoins de cet article, une entité sera considérée comme appartenant au même "groupe" que la Société si cette autre entité, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlé par ou est sous le contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme bénéficiaire, trustée ou guardian ou autre fiduciaire. Une entité sera considérée comme contrôlant une autre entité si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de l'entité ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre entité, que ce soit au moyen de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement.

3.5 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes:

3.5.1 conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, certificats et autres instruments convertibles ou non, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

3.5.2 avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette ou de capital, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, selon les termes qui pourraient être jugés appropriés;

3.5.3 entrer dans toute forme de contrats de dérivés de crédit tels que, mais sans que cela ne soit limitatif, des contrats d'échange (swap) en vertu desquels la Société fournira une protection de crédit à la contre-partie ou bénéficiera d'une protection de cette dernière;

3.5.4 accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par toute disposition légale applicable; et

3.5.5 conclure des contrats et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats d'association, des contrats de garantie, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseils, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente, des contrats d'échange d'intérêt et/ou de cours, et autres contrats financiers dérivés en relation en relation avec son objet.

étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagées dans des activités pouvant être considérées comme de l'activité réglementée du secteur financier.

3.6 Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs précités, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital, Parts

5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille six cents Euros (12.600 €) représenté par douze mille six cents (12.600) parts sociales (ci-après dénommées les "Parts Sociales" ou, chacune, une "Part Sociale"). Chaque Part Sociale a une valeur nominale d'un Euro (1 €). Le(s) détenteur(s) de Parts Sociales est/sont défini(s) ci-après comme le(s) "Associé(s)".

5.2 En sus du capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant d'un tel compte de prime d'émission peut être utilisé pour procéder à des paiements pour toutes Parts Sociales que la Société pourrait racheter à son/ses Associé(s) ou pour allouer des fonds à la réserve légale.

5.3 Toutes les Parts Sociales ont des droits égaux.

5.4 La Société pourra procéder au rachat de parts sociales de son propre capital sous les conditions suivantes et dans la mesure où des fonds ou des réserves distribuables seraient suffisants et disponibles:

Un tel rachat ne pourra intervenir qu'en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés délibérant aux conditions de quorum et de majorité prévues à l'article 14.2 des statuts.

Durant toute la période de détention par la Société des parts sociales rachetées, tous les droits attachés à celles-ci (droits de vote, de participation à la distribution des dividendes, etc) seront suspendus.

6. Registre des parts - Indivisibilité.

6.1 Toutes les Parts Sociales seront enregistrées dans un registre des Associés qui sera tenu par la Société à son siège social.

6.2 La Société considérera la personne dont le nom figurera au registre des Associés comme le propriétaire des Parts Sociales.

6.3 Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

7. Transfert des parts.

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par un des Associés sont librement transmissibles à un autre Associé.

7.3 En cas de cession à un non-Associé, les Parts Sociales détenues par chaque Associé pourront être cédées conformément aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

7.4 Chaque Associé s'engage en outre à ne pas céder, mettre en gage ou conférer des garanties sur les Parts Sociales qu'il détient sans l'accord écrit préalable du Gérant.

Titre IV. - Gérance

8. Gérance.

8.1 La Société est gérée par un Gérant (ci-après dénommé le "Gérant"). Le Gérant n'est pas obligatoirement Associé.

8.2 Le Gérant peut être révoqué à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des Associés titulaires de la majorité des droits de votes.

9. Pouvoirs du gérant. Dans les rapports avec les tiers, le Gérant a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes d'administration et de disposition ainsi que toutes opérations conformes à l'objet social de la Société.

10. Représentation de la société. La Société est valablement engagée par la seule signature de son Gérant ou par la signature de toute personne à laquelle ce pouvoir aura été délégué par le Gérant.

11. Délégation et Mandataires du gérant.

11.1 Le Gérant peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant détermine, le cas échéant, les responsabilités et la rémunération de tout mandataire, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

12. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés - Votes.

12.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés au Gérant par la loi ou les Statuts seront de la compétence de l'assemblée générale des Associés.

12.2 En particulier, l'assemblée générale des Associés est compétente pour modifier les Statuts, changer la nationalité de la Société et augmenter les engagements de ses Associés.

12.3 Chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de Parts Sociales qu'il détient et est autorisé à se faire représenter lors d'une assemblée générale par une autre personne, pour autant que cette dernière, Actionnaire ou non, soit en possession d'une procuration écrite sous forme d'un télégramme, d'un télex, d'un fax, d'un email ou d'une lettre.

12.4 Chaque Associé possède des droits de vote en proportion avec le nombre de Parts Sociales qu'il détient.

12.5 Lorsqu'un Associé détient toutes les Parts Sociales, il exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et ses décisions sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

13. Tenue d'assemblées générales.

13.1 Des assemblées générales pourront toujours être convoquées par le Gérant.

13.2 Lorsque la Société aura plus de vingt-cinq Associés, il devra être tenu, chaque année, une assemblée générale le dernier vendredi du mois de juin de chaque année.

13.3 Quel que soit le nombre d'Associés, le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'approbation de l'Associé (ou des Associés). L'Associé (ou les Associés) se prononcera (ou se prononceront) également par un vote spécial sur la décharge à donner au Gérant.

14. Majorités.

14.1 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant que les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première réunion ou consultation écrite, les Associés sont convoqués ou consultés une seconde fois par lettres recommandées et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représentée.

14.2 Les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptées que conformément aux dispositions de la Loi et par une majorité d'Associés représentant les trois quarts du capital social de la Société.

14.3 Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des Associés ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des Associés et conformément à toute autre disposition légale.

Titre V. - Exercice social - Droit de distribution sur les parts

15. Exercice social.

15.1 L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

15.2 A la fin de chaque exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant. Le Gérant prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

15.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

16. Droit de distribution sur les parts.

16.1 Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des amortissements et des autres charges, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

16.2 Cinq pour cent (5%) du bénéfice annuel net de la Société ainsi déterminé seront obligatoirement prélevés et alloués à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire dès que le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société mentionné à l'article 5 des Statuts ou, le cas échéant, tel qu'il sera augmenté ou réduit.

16.3 Dans la mesure où des fonds sont disponibles au niveau de la Société aux fins de distribution et dans la mesure où la loi et les Statuts le permettent, le Gérant pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

16.4 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer leur montant seront pris par l'assemblée générale des Associés.

16.5 Des acomptes sur dividendes pourront être versés sur décision du Gérant à condition:

16.5.1 qu'un état comptable intermédiaire soit établi et que ce-dernier fasse apparaître que les fonds disponibles pour la distribution sont suffisants; et

16.5.2 que le montant à distribuer n'excède pas le montant des résultats réalisés depuis le fin du dernier exercice social dont les comptes ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes portées en réserves en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Titre VI. - Liquidation

17. Causes de dissolution. La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité ou de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

18. Liquidation.

18.1 La liquidation de la Société ne peut être décidée que par la majorité des Associés représentant les trois quarts du capital social de la Société.

18.2 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VII. - Loi applicable

19. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une stipulation spécifique dans les Statuts il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 Décembre 2010.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

Parts Sociales:

Colony Luxembourg S.à r.l. 12 600 Parts Sociales

Total: douze mille six cents Parts Sociales 12 600 Parts Sociales

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par un versement en numéraire de sorte que la somme de douze mille six cents Euros (12.600 €) correspondant à un capital de douze mille six cents Euros (12.600 €) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille huit cents Euros.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris la résolution suivante:

1) Est nommée aux fonctions de Gérant pour une période indéterminée: COLONY LUXEMBOURG, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 88.540.

Conformément à l'article 10 des Statuts, la Société se trouvera valablement engagée par la seule signature de son Gérant ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué par le Gérant.

2) Le siège social de la Société est établi au 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue française, suivi d'une version anglaise. En cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte français fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and nine, on the thirteenth day of November.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Colony Luxembourg S.à r.l. a société à responsabilité limitée, having its head office at 2-4, avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 88.540

Represented by Mr Hubert Janssen, jurist, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, which, signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée):

ARTICLES OF INCORPORATION

Chapter I. - Name, Registered office, Object, Duration

1. Form - Corporate name.

1.1 There is hereby formed a Luxembourg company under the form of a "Société à responsabilité limitée" which shall be governed by the law of August 10, 1915 on Commercial Companies and amendments thereto (the "Law") and by the present articles (the "Articles").

1.2 The Company will exist under the corporate name of "Colony Funds Sants Investment (Lux) S.à r.l." (the "Company").

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders (as defined in article 5) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Manager (as defined in article 8) is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will however

not have any effect on the Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be taken by the Manager of the Company.

3. Object.

3.1 The Company's object is to acquire and hold interests, directly or indirectly, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

3.2 The Company may make real estate related investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company owning such investments.

3.3 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies"). On an ancillary basis of such assistance, the Company may also render administrative and marketing assistance to its Connected Companies.

3.4 For purposes of this article, an entity shall be deemed to be part of the same "group" as the Company if such other entity directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. An entity shall be deemed to control another entity if the controlling entity possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the entity or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other entity, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.

3.5 The Company may in particular enter into the following transactions:

3.5.1 to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other instruments convertible or not, or the use of financial derivatives or otherwise;

3.5.2 to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt or equity instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

3.5.3 to enter into any kind of credit derivative agreements such as, but not limited to, swap agreements under which the Company may provide or receive credit protection to or from the swap counterparty;

3.5.4 to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of any applicable legal provision; and

3.5.5 to enter into agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other contracts for services, selling agreements, interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements in relation to its object.

it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.6 In addition to the foregoing, the Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its objects as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

4. Duration. The Company is incorporated for an unlimited period.

Chapter III. - Capital, Shares

5. Share capital.

5.1 The share capital is fixed at twelve thousand six hundred Euro (€ 12,600.-) represented by twelve thousand six hundred (12,600) shares (hereafter referred to as the "Shares" and each as a "Share"). Each Share has a nominal value of one Euro (€ 1.-). The holder(s) of the Shares is/are together referred to as the "Shareholder(s)".

5.2 In addition to the share capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any Share shall be transferred. The amount of the premium account may be used to make payment for any Shares, which the Company may redeem from its/their Shareholder(s), to offset any net realized losses, to make distributions to the Shareholder(s) or to allocate to the legal reserve.

5.3 All Shares will have equal rights.

5.4 The Company shall have the power to acquire shares in its own capital under the following conditions and only to the extent that funds (or free reserve) are sufficient and available.

Such redemption shall be carried out by a resolution of the general meeting of the shareholders which fulfils the conditions as to attendance and majority laid down in Article 14.2 of the Articles.

During the time that the redeemed shares are held by the Company, all the rights attached to them (voting rights, participation in distribution of dividends, etc..) will be suspended."

6. Registration of shares - Indivisibility.

6.1 All the Shares shall be registered in a Shareholders' register to be maintained by the Company at the registered office of the Company.

6.2 The Company shall consider the person in whose name the Shares are registered as the full owner of the Shares.

6.3 Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

7. Transfer of shares.

7.1 In case of a single Shareholder, the Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by one of the Shareholders are freely transferable to another Shareholder.

7.3 In case of transfer to a non-Shareholder, the Shares held by each Shareholder may be transferred in compliance with the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

7.4 Any transfer of Shares must be recorded by a notarial deed or by a private document and shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until it has been notified to the Company or accepted by it in accordance with article 190 of the Law.

Chapter IV. - Management

8. Management.

8.1 The Company is managed by one manager (hereafter referred to as the "Manager"). The Manager needs not to be Shareholder.

8.2 The Manager may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of Shareholders holding a majority of voting rights.

9. Power of the manager. In dealing with third parties, the Manager will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all administration (actes d'administration) and disposition acts (actes de disposition) as well as all operations consistent with the Company's object.

10. Representation of the company. The Company shall validly be bound by the sole signature of its Manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the Manager.

11. Delegation and Agent of the managers.

11.1 The Manager may delegate its powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The Manager will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Chapter V. - General meeting of shareholders

12. Powers of the general meeting of shareholders - Votes.

12.1 All powers not expressly reserved to the Manager by law or by the Articles fall within the competence of the general meeting of Shareholders.

12.2 In particular, the general meeting of the Shareholders is competent to amend the Articles, to change the nationality of the Company and to increase the commitments of its Shareholders.

12.3 Each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares he owns and may act at any general meeting by appointing in writing or by telefax, cable, telegram, telex, email as his proxy another person who need not be a Shareholder himself.

12.4 Each Shareholder has voting rights commensurate with the number of Shares he holds.

12.5 In case of one Shareholder owning all the Shares, he will assume all powers conferred to the general Shareholders' meeting and its decisions are recorded in minutes or drawn-up in writing.

13. Holding of general meetings.

13.1 Shareholders meetings may always be convened by the Manager.

13.2 Should the Company have more than twenty-five Shareholders, at least one annual general meeting must be held each year on the last Friday of June of each year

13.3 Whatever the number of Shareholders, the balance sheet and profit and loss account shall be submitted to the Shareholder(s) for approval. The Shareholder(s) shall also specifically vote as to whether discharge is to be given to the Manager.

14. Majorities.

14.1 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the Share capital adopt them. If that quorum is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time by registered letter and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

14.2 Resolutions to alter the Articles may only be adopted in accordance with any provisions of the Law and by the majority of the Shareholders representing three-quarters of the Company's Share capital.

14.3 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Chapter V. - Business year - Distribution right of shares

15. Business year.

15.1 The Company's financial year starts on the first day of January and ends on the thirty-first of December of each year.

15.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Manager. The Manager prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

15.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

16. Distribution right on shares.

16.1 The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, depreciations and other charges, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

16.2 From the annual net profits of the Company thus determined, five percent (5%) shall compulsorily be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten percent (10%) of the subscribed share capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time.

16.3 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Manager shall propose that cash available for remittance be distributed.

16.4 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such a distribution will be taken by the general meeting of the Shareholders.

16.5 Interim dividends may be paid out upon decision of the Manager provided that:

16.5.1 interim accounts have been drawn-up and show that the funds available for distribution are sufficient; and

16.5.2 the amount to be distributed does not exceed the total profits realised since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, increased by any profits carried forward and sums drawn from reserves available for distribution and reduced by losses carried forward and any sums to be allocated to any reserve pursuant to the law or the Articles.

Chapter VI. - Liquidation

17. Causes of dissolution. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

18. Liquidation.

18.1 The liquidation of the Company can only be decided if approved by a majority of the Shareholders representing three-quarters of the Company' share capital.

18.2 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. - Applicable law

19. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on the 31 December 2010.

Subscription - Payment

The capital has been subscribed as follows:

Shares:

Colony Luxembourg S. à r.l. 12 600 Shares

Total: twelve thousand six hundred Shares 12 600 Shares

All these Shares have been fully paid up in cash, so that the sum of twelve thousand six hundred Euro (€ 12,600.-) corresponding to a share capital of twelve thousand six hundred Euros (€ 12,600.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about thousand eight hundred Euros.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolution:

1) Is appointed as Manager for an undetermined period: Colony Luxembourg, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 2-4, avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 88.540.

In accordance with article 10 of the by-laws, the Company shall validly be bound by the sole signature of its Sole Manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the Manager.

2) The Company shall have its registered office at 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in French, followed by a English version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the French and the English text, the French version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, he signed together with the notary the present deed.

Signé: H. JANSSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 18 novembre 2009. Relation LAC/2009/48601. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 NOV. 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009150256/439.

(090182168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Investnet International S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 71.815.

L'an deux mille neuf, le sept octobre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "INVESTNET INTERNATIONAL S.A.", (la "Société") ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 71.815, constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 septembre 1999, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 921 du 3 décembre 1999.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Alessandro PRAMPOLINI, dirigeant, demeurant à Milan, Italie
La Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Martino GRAZIANO, dirigeant, demeurant à Novara, Italie

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marco GALARDO, dirigeant demeurant à Milan, Italie

La présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les DEUX MILLIONS QUATRE CENT QUATRE-VINGT-QUINZE MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-TREIZE (2.495.693) actions de catégorie A représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. (i) Présentation du projet de fusion conclu par et entre la Société et INVESTNET WORK IBERICA S. à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145.162 (la Société Absorbée) adopté par le conseil d'administration de la Société le 10 août 2009 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1715 du 5 septembre 2009 (le Projet de Fusion); (ii) prise d'acte des décisions prises par le conseil d'administration de la Société le 10 août 2009 et du Projet de Fusion; et (iii) approbation de la fusion de la Société Absorbée et de la Société, d'où suite à sa dissolution sans liquidation, la Société Absorbée transférera à la Société tous ses actifs et passifs conformément à l'article 278 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), tel que décrit dans le Projet de Fusion (la Fusion);

2. Constatation (i) que la Société est, à compter de la date des présentes, l'actionnaire unique de la Société Absorbée, et (ii) que la Société Absorbée sera dissoute sans liquidation par le transfert de tous ses actifs et passifs à la Société conformément au Projet de Fusion;

3. Constatation (i) que, d'un point de vue comptable, les opérations de la Société Absorbée seront traitées comme ayant été réalisées pour le compte de la Société à compter du 30 juin 2009, et (ii) que la Fusion ne prendra effet vis-à-vis des tiers qu'après la publication énoncée à l'article 9 de la Loi;

4. Démission de cinq administrateurs.

5. Nomination de nouveaux administrateurs.

6. Divers.

II. Qu'après délibération, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée constate que le conseil d'administration de la Société lui a présenté le Projet de Fusion, conformément à l'article 262 de la Loi qui prévoit l'absorption de la Société Absorbée par la Société.

L'Assemblée décide (i) de prendre acte des décisions prises par le conseil d'administration de la Société le 10 août 2009 et du Projet de Fusion et (ii) approuve la Fusion, tel que décrit dans le Projet de Fusion, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1715 du 5 septembre 2009.

L'Assemblée constate que tous les documents sociaux concernant la Société Absorbée exigés par l'article 267 de la Loi ont été déposés au siège social de la Société pour consultation par la Société au moins un mois avant la date de la présente Assemblée.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de constater (i) que la Société est, à compter de la date des présentes, l'associé unique de la Société Absorbée, et (ii) que la Société Absorbée sera dissoute sans liquidation par le transfert de tous ses actifs et passifs à la Société conformément au Projet de Fusion.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de constater (i) que, d'un point de vue comptable, les opérations de la Société Absorbée seront traitées comme ayant été réalisées pour le compte de la Société à compter du 30 juin 2009, et (ii) que la Fusion ne prendra effet vis-à-vis des tiers qu'après la publication énoncée à l'article 9 de la Loi.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'accepter la démission des administrateurs suivants:

Monsieur Benedetto MARTI, né le 8 août 1960 à I-Bergamo, demeurant à I-20144 Milan, Via Savona, 15, Président du Conseil d'Administration.

- Monsieur Francesco SANTONI, né le 16 avril 1971 à I-Milan, demeurant à I-20162 Milan, Via Terruggia n. 30

- Monsieur Alessandro FORCONI, né le 30 juillet 1965 à I-Rome, demeurant à I-28100 Novara, Via Dolores Bello n. 8

- Monsieur Massimo PAVAN, né le 11 janvier 1964 à I-Milan, demeurant à I-20093 Cologno Monzese, Via Degli Aceri n. 43

- Monsieur Giacomo VETTA, né le 15 janvier 1974 à I-Termoli, demeurant à I-86039 Termoli, via Abruzzi, 1

- Madame Luisella MORESCHI, née le 27 octobre 1957 à B-Beloeil demeurant professionnellement au 8 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg.

et leur donne décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer comme administrateurs de la Société pour un terme prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2011:

Monsieur Gianfranco Lorusso, né le 09 janvier 1950 à I- Bergamo demeurant à Bergamo, Via Carlo Pescarla, 37/F

Monsieur Alessandro Prampolini, né le 14 juin 1966 à I- Reggio nell'Emilia, demeurant à I- Milan, Via Cerva, 6

Monsieur Martino Graziano, né le 26 janvier 1973 à I- Novara demeurant à I- Novara, Via Rosmini,8

Monsieur Ettore Giuseppe Medda, né le 21 octobre 1953 à I-Massa, demeurant à I- Castegnato, Via Moretto, 67.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare conformément à l'article 271 (2) de la Loi avoir vérifié et certifié l'existence et la légalité de tous les actes et formalités qui incombent à la Société et du Projet de Fusion.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou coûts, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élève à environ EUR 6.000,- (six mille euros).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux parties comparantes, celles-ci ont signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: A. PRAMPOLINI, M. GRAZIANO, M. GALARDO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 19 octobre 2009. Relation: LAC/2009/43579. Reçu soixante-quinze euros (75€)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009148702/101.

(090180250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2009.

Compagnie PIM, Participations Immobilières et Mobilières S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 55.804.

L'an deux mille neuf, le cinq novembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Compagnie PIM, Participations Immobilières et Mobilières S.A.", établie et ayant son siège social à Luxembourg, enregistré au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 55.804, constituée suivant acte reçu de Maître Frank BADEN, notaire de résidence à Luxembourg en date du 2 août 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 543 du 24 octobre 1996.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1157 du 14 juillet 2007.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Rachel UHL, juriste, domiciliée professionnellement au 15, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Michaël ZIANVENI, pré-qualifié,

La Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les sept mille cinq cents (7.500) actions sans valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de cent quatre-vingt-cinq mille neuf cent vingt euros et quatorze cents (EUR 185.920,14) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocation préalable.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Réduction du capital social à concurrence d'un montant de quatre-vingt-neuf mille vingt euros et quatorze cents (EUR 89.020,14) pour le ramener de son montant actuel de cent quatre-vingt-cinq mille neuf cent vingt euros et quatorze cents (EUR 185.920,14) représenté par sept mille cinq cents (7.500) actions sans valeur nominale à quatre-vingt-seize mille neuf cents euros (EUR 96.900,-) par compensation avec une partie des pertes existantes au 31 décembre 2008.

2. Fixation de la valeur nominale d'une (1) action à trois cent vingt-trois euros (EUR 323,-) avec réduction du nombre d'actions pour le porter de sept mille cinq cents (7.500) actions sans valeur nominale à trois cents (300) actions d'une valeur nominale de trois cent vingt-trois euros (EUR 323,-) chacune.

3. Modification de l'article 3 des statuts.

4. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé du Président, et s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour, après en avoir délibéré, a pris, avec le consentement du gérant, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de réduire le capital social de la société à concurrence d'un montant de quatre-vingt-neuf mille vingt euros et quatorze cents (EUR 89.020,14) pour le ramener de son montant actuel de cent quatre-vingt-cinq mille neuf cent vingt euros et quatorze centimes (EUR 185.920,14) représenté par sept mille cinq cents (7.500) actions sans valeur nominale à quatre-vingt-seize mille neuf cents euros (EUR 96.900,-) par compensation avec une partie des pertes existantes au 31 décembre 2008.

La réalité des pertes a été prouvée au notaire instrumentaire par une copie des comptes annuels au 31 décembre 2008 lesquels états financiers demeureront annexés à la présente et d'un rapport du commissaire aux comptes au 16 octobre 2009.

Cette réduction du capital social est réalisée par les actionnaires existants au prorata de leur participation.

Deuxième résolution

La valeur nominale des actions est fixée à trois cent vingt-trois euros (EUR 323,-) par action avec réduction du nombre d'actions pour le porter de sept mille cinq cents (7.500) actions sans valeur nominale à trois cents (300) actions d'une valeur nominale de trois cent vingt-trois euros (EUR 323,-) chacune.

Le conseil d'administration est chargé de procéder à la répartition des trois cents (300) actions précitées au prorata des participations respectives de tous les actionnaires.

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'article 3 des statuts est modifié comme suit:

" **Art. 3. Alinéa 1^{er}** . "le capital social est fixé à quatre-vingt-seize mille neuf cents euros (EUR 96.900,-) divisé en trois cents (300) actions d'une valeur nominale de trois cent vingt-trois euros (EUR 323,-) chacune.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. UHL, S. SABELLA, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 13 novembre 2009. Relation: LAC/2009/47822. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009150222/71.

(090181904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

**Artisan S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle,
(anc. Resolution Paramount House S.à r.l.).**

Capital social: EUR 212.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 134.073.

In the year two thousand nine, on the ninth of November.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

RESOLUTION London W1 S.à r.l., having Its registered office at L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under the number 136.566, duly represented by Mrs Elodie BANAS, with professional address In Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on November 4th, 2009.

The said proxy, signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party is the sole shareholder of RESOLUTION PARAMOUNT HOUSE S.à r.l., a "société à responsabilité limitée" governed by the laws of Luxembourg, with registered office In L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, R.C.S. Luxembourg B 134.073, which has been incorporated under the name of "Resolution Ill Spare Co S.à r.l.", by deed of notary Henri HELLINCKX, residing In Luxembourg, on November 29th, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 12 of January 4th, 2008 (the "Company").

The appearing party, represented as above mentioned, then requested the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is the following one:

- 1) Change of the name of the company into Artesan S.à r.l.;
- 2) Subsequent second amendment of Article 4 of the Articles of Association;
- 3) Miscellaneous.

First and Sole resolution

The meeting decides to change the name of the company from "RESOLUTION PARAMOUNT HOUSE S. à r.l." into "Artesan S.à r.l.", so that Article 4 of the Articles of Incorporation will be read as follows:

" **Art. 4.** The Company will have the name "Artesan S.à r.l."."

Nothing else being on the agenda the meeting was closed.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing party, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said party signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le neuf novembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire, de résidence à Luxembourg.

A comparu:

RESOLUTION London W1 S.à r.l., avec siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136.566, dûment représentée par Madame Elodie BANAS, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg, le 4 novembre 2009.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante est la seule et unique associée de la société RESOLUTION PARAMOUNT HOUSE S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée sous la dénomination "Resolution Ill Spare Co S.à r.l." suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg le 29 novembre 2007, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134.073, ayant son siège social à 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg (la "Société"), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 12 du 4 janvier 2008.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a ensuite requis le notaire instrumentant d'acter que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Changement de la dénomination de la société en Artesan S.à r.l.;
2. Deuxième modification subséquente de l'article 4 des statuts de la Société;
3. Divers.

Première et Unique résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société de "RESOLUTION PARAMOUNT HOUSE S. à r.l.", en "Artesan S.à r.l." et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts dont la teneur sera désormais la suivante:

" **Art. 4.** La société aura la dénomination "Artesan S. à r.l."."

Plus rien de figurant à l'ordre du jour la séance est levée.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la partie comparante connue du notaire Instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. Banas et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 novembre 2009. Relation: LAC/2009/47430. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009148676/78.

(090179748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2009.

**Lux Independent S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Manco Luxembourg Sà r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 147.037.

In the year two thousand nine, on the sixth day of November.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary public, residing in Luxembourg.

There appeared:

STICHTING JAPADAM, a Dutch foundation, having its registered office at do Narltaweg 165 Telestone 8, 1043 BW Amsterdam, registered with the Registrar of Trade and Company Amsterdam under the number 34344755, here represented by Mrs Wendy MARIS, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Amsterdam on November 6th, 2009.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole current shareholder of Manco Luxembourg S. à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, Incorporated by a deed of the undersigned notary, on June 29th, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1464 of July 29th, 2009, registered at the Companies and Trade Register of Luxembourg, number B 147.037;

- that the sole shareholder, represented as above mentioned, has requested the undersigned notary to pass the following resolution as follows:

Sole resolution

The sole shareholder decides to amend the company's name into Lux Independent S.à r.l. and decides the subsequent amendment of article 1 of the articles of association, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 1.** The name of the company is Lux Independent S.à r.l. (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10th, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of Incorporation (the Articles)"

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this extraordinary general meeting are estimated at one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREAS the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, well known by the notary, by her surname, first name, civil status and residence, has signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le six novembre.

Par devant, Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

STICHTING JAPADAM, une fondation néerlandaise, ayant son siège social à c/o Naritaweg 165 Telestone 8, 1043 BW Amsterdam, enregistrée au Registre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 34344755, ici représentée par Madame Wendy MARIS, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé à Amsterdam le 6 novembre 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la personne comparante et le notaire Instrumentant, annexée aux présentes avec lesquelles elles seront enregistrées.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Elle est le seul associé actuel de la société "Manco Luxembourg S. à r.l.", société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 29 juin 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1464 et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 147.037.

- Elle a pris la résolution unique suivante:

Résolution unique

L'associé unique décide de modifier la dénomination de la société en Lux Independent S.à r.l. et décide de modifier en conséquence l'article 1 des statuts comme suit:

„ **Art. 1.** Le nom de la société est "Lux Independent S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts). "

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, Incombant à la Société et mis à sa charge, en raison des présentes sont évalués à mille deux cents euros (EUR 1.200).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera fol.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: W. Maris et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 novembre 2009. Relation: LAC/2009/47191. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009148672/79.

(090180023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2009.

**Bouwfonds European Real Estate Parking Fund Liverpool S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Bouwfonds European Real Estate Parking Fund Sheffield S.à r.l.).**

Capital social: GBP 12.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 146.422.

In the year two thousand and nine, on the ninth of November.

Before Us, Maitre Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Bouwfonds European Real Estate Parking Fund Holding II S.à r.l., having its registered office in L-2346 Luxembourg 20, rue de la Poste, here represented by Simone Schmitz, with professional address In Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxy holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole current partner of Bouwfonds European Real Estate Parking Fund Sheffield S.à r.l., a société à responsabilité limitée unipersonnelle, having its registered office at L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, incorporated by a deed of the undersigned notary on May 13th, 2009 published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1233 of June 26th, 2009;

- that the sole partner has taken the following resolution:

Sole resolution

The sole partner decides to change the name of the Company in Bouwfonds European Real Estate Parking Fund Liverpool S.à r.l. and decides to amend article 2 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

"The Company will exist under the name of Bouwfonds European Real Estate Parking Fund Liverpool S.à r.l."

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand Euro (EUR 1,000.-).

There being no further business the meeting is terminated.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le neuf novembre.

Par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand -Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Bouwfonds European Real Estate Parking Fund Holding II S.à r.l., ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, Ici représentée par Simone Schmitz, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est le seul associé actuel de la société "Bouwfonds European Real Estate Parking Fund Liverpool S.à r.l.", société à responsabilité limitée unipersonnelle, ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, constituée suivant acte reçu par le notaire signataire, de résidence à Luxembourg, en date du 13 mai 2009, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1233 du 26 juin 2009;

- Qu'elle a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'associé unique décide de modifier la dénomination sociale en Bouwfonds European Real Estate Parking Fund Liverpool S.à r.l. et de modifier l'article 2 des statuts comme suit:

"La Société prend la dénomination sociale Bouwfonds European Real Estate Parking Fund Liverpool S.à r.l."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes est évalué à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Schmitz et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 novembre 2009. Relation: LAC/2009/47438. Reçu soixante-quinze euros Eur75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009148671/74.

(090180039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2009.

Société Luxembourgeoise de Développement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 96.824.

L'an deux mille neuf, le vingt et un octobre.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Société Luxembourgeoise de Développement S.A. avec siège social à L-1660 Luxembourg, 84, Grand-Rue,

constituée suivant acte reçu par Maître Tom METZLER, notaire à Luxembourg, en date du 13 novembre 2003, acte publié au Mémorial C numéro 1274 du 2 décembre 2003.

statuts modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire Léonie GRETHEN de résidence à Luxembourg en date du 6 août 2009, acte publié au Mémorial C numéro 1859 du 25 septembre 2009,

au capital social de deux cent mille euros (200.000,- EUR), représenté par cent actions (100) d'une valeur nominale de deux mille euros (2.000,-EUR), libéré à concurrence de vingt-cinq (25%) (cette libération partielle n'est pas mentionné dans le prédit acte de Maître Léonie GRETHEN du 6 août 2009).

L'assemblée est ouverte à 15:15 heures sous la présidence de Monsieur Nicolas RENTZ, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jérôme ADAM, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Marc WINANDY, demeurant professionnellement à Luxembourg, tous ici présents et cet acceptant.

Le bureau ayant été ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire soussigné d'acter:

Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent se trouvent indiqués sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents ou leurs mandataires et les membres du bureau, restera annexée au présent acte, pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Qu'il résulte de ladite liste de présence que les actionnaires détenant l'intégralité du capital social sont présents ou représentés, de sorte que cette assemblée générale extraordinaire peut décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour de la présente assemblée générale extraordinaire qui est conçu comme suit:

1.- Libération intégrale du capital souscrit

2.- Augmentation du capital social à concurrence de cinquante mille euros (50.000.- EUR), souscription et libération conversion des actions.

3.- Modification subséquente du 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée constate que les soixante-quinze pour cent (75%) du capital souscrit et non libérés lors de la constitution de la société ont été libérés par un versement en espèces.

L'assemblée décide en plus d'augmenter le capital social à concurrence de cinquante mille euros (50.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel de deux cent mille euros (200.000,- EUR) à deux cent cinquante mille euros (250.000,- EUR).

Souscription et Libération

L'augmentation de capital est souscrite par les actionnaires actuels au prorata de leurs participations.

Cette augmentation de capital ainsi que la prédite libération du capital sociale initiale est réalisée par un apport en espèces de cinquante mille euros (50.000,- EUR) pour l'augmentation de capital et de cent cinquante mille euros (150.000,- EUR).

EUR) pour la libération du capital social initial comme mentionné ci-avant de sorte qu'il se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Les actionnaires décident que le capital social actuel de deux cent cinquante mille euros (250.000,- EUR) est représenté par cent actions (100) d'une valeur nominale de deux mille cinq cents euros (2.500,- EUR).

La répartition des actions entre les actionnaires reste inchangée.

Deuxième résolution

Les actionnaires décident de mettre les actions au porteur.

Les actionnaires s'engagent à charger le conseil d'administration de la société de modifier les inscriptions sur les titres existants ou bien établir de nouveaux titres au porteur.

Troisième résolution

Suite aux résolutions prises ci-avant, l'assemblée générale décide de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 5.- des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à deux cent cinquante mille euros (250.000,- EUR) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de deux mille cinq cents euros (2500,- EUR) chacune."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, en raison des présentes, sont à charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Rentz, Winandy, Adam, GRETHEN

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2009. Relation: LAC/2009/44232. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Releveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Luxembourg, le 23 novembre 2009.

Léonie GRETHEN.

Référence de publication: 2009149025/71.

(090181054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Allianz Global Investors Alternative Strategies S.A., SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 138.227.

Im Jahre zweitausendundneun, am zweiten November.

Vor dem unterschreibenden Notar Martine SCHAEFFER, mit Amtssitz in Luxemburg.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft "Allianz Global Investors Alternative Strategies S.A., SICAV-FIS", mit Sitz in Senningerberg, 6A route de Trèves, gegründet gemäß Urkunde, aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am neunten April 2008, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 1290 vom 27. Mai 2008 zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Versammlung wird unter dem Vorsitz von Herrn Wilfried Siegmund mit Berufsanschrift 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, um 10 Uhr eröffnet.

Der Vorsitzende beruft zum Sekretär Herrn Oliver Eis mit Berufsanschrift 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

Die Versammlung wählt zum Stimmzähler Herrn Raymond Thill mit Berufsanschrift 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxemburg.

Einberufung:

Der einzige verbliebene Aktionär der Gesellschaft wurde mit eingeschriebenem Brief beziehungsweise normalem Brief mit Angabe der Tagesordnung, unter Wahrung eines angemessenen Fristvorlaufs zu dieser außerordentlichen Generalversammlung auf den 2. November 2009 um 10.30 Uhr an den Sitz des Notariats Schaeffer, 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxemburg, eingeladen..

Der Vorsitzende stellt unter Zustimmung der Versammlung fest:

I. Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

1. Die Gesellschaft sowie der Teilfonds „Beteiligungen" soll mit Ablauf des 2. Novembers 2009 in Liquidation gesetzt werden.

2. Wahl von Deloitte S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, vertreten durch Herrn Michael JJ Martin zum Liquidator der Gesellschaft sowie deren Teilfonds „Beteiligungen“, unter der Voraussetzung einer entsprechenden Genehmigung durch die Commission de Surveillance du Secteur Financier.

II. Die Aktionäre sowie deren bevollmächtigte Vertreter sind unter Angabe des Namens, Vornamens, des Datums der Vollmachten sowie der Stückzahl der vertretenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste mit ihrer Unterschrift eingetragen. Der Ausschuss hat die Hinterlegungszertifikate und die Vollmachten der anwesenden Aktionäre beziehungsweise Mandatare überprüft und als in Ordnung befunden.

Die Anwesenheitsliste wird durch den Vorsitzenden abgeschlossen und durch den Verwaltungsvorstand gezeichnet. Sie wird gegenwärtigem Protokoll nebst den Hinterlegungszertifikaten und den darin erwähnten Vollmachten, welche durch die Erschienenen "ne varietur", paraphiert wurden, beigefügt bleiben, um mit demselben einregistriert zu werden.

III. Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass von der 1 (einen) im Umlauf befindlichen Aktie (eine) Aktie bei der Versammlung vertreten ist (= 100 %), die somit rechtsgültig über die Tagesordnung verhandeln kann und beschlussfähig ist.

IV. Alsdann werden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung fasst einstimmig den Beschluss, die Gesellschaft und den Teilfonds „Beteiligungen“ mit Ablauf des 2. November 2009 in Liquidation zu setzen.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt einstimmig, unter der Voraussetzung einer entsprechenden Genehmigung durch die Commission de Surveillance du Secteur Financier Deloitte S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, R.C.S. Nummer 67 895, vertreten durch Herrn Michael JJ Martin mit Berufsanschrift 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg zum Liquidator zu bestellen.

Der Liquidator hat sämtliche Befugnisse, die Art. 144 und folgende des Lux. Gesetzes über die Handelsgesellschaften vom 10.08.1915 für einen Abwickler vorsehen mit der Maßgabe, dass er die in Artikel 145 angesprochenen Abwicklungs- und Rechtsgeschäfte ohne Genehmigung der Aktionäre vornehmen kann.

Der Liquidator ist nicht gehalten, das Inventar aufzunehmen und kann sich auf die Bücher und Konten der Gesellschaft berufen.

Worüber Urkunde, Aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: W. Siegmund, O. Eis, R. Thill et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 novembre 2009. Relation: LAC/2009/46623. Reçu douze euros Eur 12.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009148668/64.

(090179824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2009.